



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



24055304

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

25 MARS 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : 0441 799 366

Nom

(en entier) : **GARAGE STURBOIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **7120 ESTINNES, rue verte 5**

**Objet de l'acte : Projet de scission partielle de la la Société Anonyme GARAGE STURBOIS
par apports en nature à la Société à Responsabilité Limitée STURBOIS
IMMO en formation**

L'organe d'administration de la Société Anonyme GARAGE STURBOIS (ci-après dénommée « la société scindée »), a, en date du 11 mars 2024, décidé d'établir et de soumettre le présent projet de scission par constitution d'une nouvelle société, à son assemblée générale des actionnaires, et ce conformément aux dispositions de l'article 12:75 du code des sociétés et des associations.

0. Préambule

La société GARAGE STURBOIS SRL envisage de réaliser une scission par constitution d'une nouvelle société, sans cesser d'exister, conformément à l'article 12:8 § 1° du code des sociétés et associations, par laquelle GARAGE STURBOIS SA va transférer un ensemble d'actifs et de passifs (immeuble professionnel sis à WAUDREZ – BINCHE) à une nouvelle société à constituer qui sera dénommée STURBOIS IMMO.

1. Identification des sociétés participant à la scission

1.1 La société scindée : GARAGE STURBOIS SA

Forme juridique : Société Anonyme

Dénomination : GARAGE STURBOIS

Siège social : 7120 ESTINNES, rue verte 5

Numéro d'Entreprise : 0441.799.366

A. Objet social issu de la dernière coordination des statuts (MB du 28/07/2020 – numéro 20335009)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Article 3. OBJET

La société a pour objet :

- De faire pour son compte ou pour le compte d'autrui, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'achat, la vente, l'importation, l'exportation directe ou indirecte, la représentation, la location, la réparation de tous véhicules automobiles et engins à moteur dans le sens le plus large du terme, neufs et d'occasion, ainsi que leurs accessoires y compris remorques et caravanes, l'exploitation d'un garage, la vente de carburants et lubrifiants, les travaux de carrosserie et de peinture, l'exploitation d'un atelier de réparations de carrosserie, la création, la fabrication, la réparation, l'achat, la vente de toutes pièces mécaniques quelconques, l'achat et la vente de bandages pneumatiques neufs ou réchappés.

- Dans le respect des règles d'accès à la profession, toutes activités liées l'intermédiation en assurances et crédits pour véhicules automobiles.

La société peut emprunter, prêter, consentir ou prendre toute sûreté réelle ou personnel.

La société peut exercer tout mandat dans d'autres sociétés.

La société pourra s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion ou de simple intervention dans toutes entreprises ou associations dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

De façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui soit de nature à en faciliter ou développer sa réalisation

B. Etat actuel du capital

Le capital est fixé à la somme de 225.000,00 euros. Il est divisé en 901 actions sans mention de valeur nominale, représentant chacune 1/901^{ème} de l'avoir de la société, chacune entièrement libérées.

L'actionnariat actuel est le suivant :

Mr Sébastien STURBOIS	587 actions
Mr André STURBOIS	157 actions
Mme Annie GANTOIS	157 actions

TOTAL 901 actions

La Société est dirigée par un conseil d'administration composé de 3 administrateurs.

Monsieur André STURBOIS, Monsieur Sébastien STURBOIS et Madame Annie GANTOIS.

Monsieur Sébastien STURBOIS est Administrateur-Délégué.

Bref historique :

La société a été constituée sous forme de Société Anonyme le 26 septembre 1990 par devant Maître Fernand Gustave Babusiaux, Notaire à Binche (Mb du 23 octobre 1990 sous le numéro 901023-143)

Son capital est alors de 3.010.000 francs belges représentés par 301 actions sans désignation de valeur nominale.

En date du 2 août 1995, la société a procédé à une augmentation de capital pour porter ce dernier à 9.010.000 francs belges par création de 600 nouvelles actions (MB du 30 août 1995 sous le numéro 950830-45).

Le capital est alors représenté par 901 actions de même type que les actions existantes.

En date du 2 janvier 2002, la société procède à une adaptation de ses statuts et à la conversion de son capital en euros.

Le capital est alors de 225.000 euros représenté par 901 actions sans mention de valeur nominale représentant chacune 1/901^{ème} de l'avoir social, entièrement souscrites et libérées (MB du 1^{er} février 2002 – numéro 20020201-394).

En date du 30 juin 2020, par devant le Notaire Jean FONTEYN, de résidence à Seneffe, la société procède à une dernière coordination des statuts et à son adaptation au CSA (MB du 28 juillet 2020 – numéro 20335009).

1.2 Société bénéficiaire : SRL STURBOIS IMMO

Lors de la scission partielle de la société GARAGE STURBOIS SA, la société bénéficiaire sera une nouvelle société de droit belge à constituer ayant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : STURBOIS IMMO

Siège social : 7120 ESTINNES, rue verte 5.

Numéro d'Entreprise : N/A (société à constituer)

A. Objet envisagé :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

La gestion et le développement, dans son sens le plus large, d'un patrimoine immobilier et mobilier.

Dans ce cadre, valoriser ce patrimoine par des actes de gestion et même de disposition s'il échet, tels que :

-achat, vente, aménagements, location et leasing, prises de participations dans d'autres sociétés, dans l'élaboration de projets relatifs à la gestion de patrimoine en général.

-Soutenir d'autres sociétés dans leur développement par une aide à leur gestion et par la mise de capitaux à leur disposition, conférer ou accepter des garanties tant personnelles que réelles.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

2. Rapport d'échange

La parité d'échange de l'apport se fera de la manière suivante :

Il sera octroyé aux actionnaires de la SA GARAGE STURBOIS, société scindée, 901 actions nouvelles de la société SRL STURBOIS IMMO, société nouvelle issue de la scission. Cette création des 901 actions se fera sur base de la présentation des 901 actions existantes de la société SA GARAGE STURBOIS.

Compte tenu de cela, la parité d'échange est d'une action nouvelle de la SRL STURBOIS IMMO attribuée sur présentation d'une action existante de la SA GARAGE STURBOIS.

Compte tenu de l'existence de plusieurs actionnaires au sein de la société scindée, les actions nouvelles créées seront attribuées au prorata des détentions dans la société scindée, soit comme suit :

Mr Sébastien STURBOIS	587 actions en pleine propriété et 314 actions en nue-propriété
Mr André STURBOIS	157 actions en usufruit
Mme Annie GANTOIS	157 actions en usufruit

TOTAL 901 actions

Dès lors le nombre d'actions attribuées en contre partie des apports est conventionnel.

Les actions nouvelles seront remises aux actionnaires de la société scindée le jour de la constitution de la SRL STURBOIS IMMO conformément à la parité d'échange présentée ci-dessus.

3. Modalités de remise des actions de la société bénéficiaire et répartition aux associés de la société scindée des actions de la nouvelle société

Cette remise se fera selon le même principe que celui évoqué au point 2 et ce au moment de la scission.

4. Date à partir de laquelle ces actions ou parts donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit

Ces actions donneront droit de participer aux bénéfices à compter de la date d'effet de la scission, soit le 1^{er} janvier 2024.

5. Date à partir de laquelle les opérations de la société à scinder sont considérés d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire

D'un point de vue comptable, la scission prendra effet au 1^{er} janvier 2024. La scission se base sur les comptes de la société GARAGE STURBOIS SA arrêtés au 31 décembre 2023.

La scission sera réalisée sous le régime de la neutralité comptable et fiscale organisé par l'Arrêté royal d'exécution du CSA et dans le respect des conditions requises à l'article 211 & 1^{er} du CIR.

6. Droits assurés par la société bénéficiaire aux actionnaires de la société scindée ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard.

Sans objet.

7. Emoluments particuliers attribués le cas échéant au commissaire ou du Réviseur chargé de la rédaction du rapport prévu à l'article 12:78 du CSA

La société SA GARAGE STURBOIS à scinder a décidé de ne pas établir de rapport spécial de l'organe d'administration, ni de rapport spécial du commissaire ou du réviseur conformément à l'article 12:78 du CSA. A ce titre aucun émoulement ne sera attribué au commissaire ou au réviseur pour la rédaction du rapport prévu à l'article 12:78 du CSA.

Toutefois, conformément à l'article 5:7 du CSA, il sera établi un rapport relatif aux apports en nature des actifs et passifs apportés par la société scindée à la société bénéficiaire des apports dans le cadre de la constitution de cette dernière. Le rapport sur les apports en nature sera établi par la société à responsabilité limitée Christian NEVEUX, Julien ROGER & Associés, Réviseurs d'entreprises (membre IRE B00499).

8. Avantages particuliers attribués aux membres des organes d'administration des sociétés participant à la scission.

Aucun avantage particulier n'est accordé dans le cadre de la scission aux organes d'administration des sociétés participant à la scission.

9. Description des actifs et passifs transférés

Dans le cadre de cette scission partielle, la société GARAGE STURBOIS SA transférera à la nouvelle société à constituer, qui se dénommera SRL STURBOIS IMMO, l'immeuble sis à Waudrez (Binche) qu'elle détient et donne actuellement en location à un tiers.

Elle conservera son immeuble d'exploitation de Fauroeux pour exercer ses activités. Outre, l'immeuble, il sera transmis une partie limitée de la trésorerie à concurrence de 10.000,00 euros.

Ainsi, ce transfert comprend les éléments d'actifs et de passifs présents dans la situation comptable au 31 décembre 2023 :

22000000	TERRAINS	68.197,09
22101000	BATIMENT BINCHE	753.266,26
		-
22195000	AMORTISSEMENTS SUR DITO	731.280,50
22122000	AMENAGEMENTS	56.173,42
22195000	AMORTISSEMENTS SUR DITO	-29.954,41
		116.401,86
23020000	INTALLATIONS AUTRES BATIM.	12.064,38
23920000	AMORTISSEMENTS SUR DITO	-11.168,63
		895,75
55000000		10.000,00
		10.000,00
TOTAL GLOBAL DES APPORTS D'ACTIFS		127.297,61

Au niveau du Passif :

Aucun passif n'est transféré.

En ce qui concerne, la société scindée, la SA GARAGE STURBOIS, cette dernière conservera sa branche d'activité afférente à l'exploitation d'un garage dans son acception la plus large (cfr objet social de la société scindée).

9.1 Tableau reprenant la répartition des actifs et passifs de la SRL GARAGE STURBOIS sur la base de la situation comptable au 31-12-2023

Le tableau se caractérise comme suit :

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023	Garage Sturbois SA (avant scission)	Elements transférés à Sturbois Immo	Garage Sturbois SA (après scission)
ACTIFS IMMOBILISES	173.718,22	117.297,61	56.420,61
I. Frais d'établissement	-	-	-
II. Immobilisations incorporelles	-	-	-
III. Immobilisations corporelles	173.287,22	117.297,61	55.989,61
A. Terrains et constructions	142.824,07	116.401,86	26.422,21
Construction et aménagement	142.824,07	116.401,86	26.422,21
Valeur d'acquisition	976.992,29	877.636,77	99.355,52
Amortissements	-834.168,22	-761.234,91	-72.933,31
B. Installations, machines et outillage	6.561,48	895,75	5.665,73
Aménagements et installations	895,75	895,75	-
Valeur d'acquisition	12.064,38	12.064,38	-
Amortissements	-11.168,63	-11.168,63	-
Outillage et matériel d'exploitation	5.665,73	-	5.665,73
Valeur d'acquisition	75.822,93	-	75.822,93
Amortissements	-70.157,20	-	-70.157,20
C. Mobilier et matériel roulant	22.998,60	-	22.998,60
Mobilier et matériel roulant	22.998,60	-	22.998,60
Valeur d'acquisition	71.375,21	-	71.375,21
Amortissements	-48.376,61	-	-48.376,61
D. Immobilisations détenues en location financement	903,07	-	903,07
Matériel distributeur	903,07	-	903,07
Valeur d'acquisition	7.740,60	-	7.740,60
Amortissements	-6.837,53	-	-6.837,53
IV. Immobilisations financières	431,00	-	431,00
C. Autres immobilisations financières	431,00	-	431,00
Créances et cautionnements en numéraire	431,00	-	431,00
ACTIFS CIRCULANTS	418.453,06	10.000,00	408.453,06
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	10.500,00	-	10.500,00
A. Stocks	10.500,00	-	10.500,00
VII. Créances à un an au plus	33.856,55	-	33.856,55
A. Créances commerciales	33.856,55	-	33.856,55
IX. Valeurs disponibles	374.096,51	10.000,00	364.096,51
X. Comptes de régularisation	-	-	-
MONTANT TOTAL DE L'ACTIF	592.171,28	127.297,61	464.873,67

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023	Garage Sturbois SA (avant scission)	Elements transférés à Sturbois Immo	Garage Sturbois SA (après scission)
CAPITAUX PROPRES	539.728,20	127.297,61	412.430,59
I. Capital	225.000,00	53.067,38	171.932,62
<i>A. Capital souscrit</i>	<i>225.000,00</i>	<i>53.067,38</i>	<i>171.932,62</i>
<i>Capital souscrit</i>	<i>225.000,00</i>	<i>53.067,38</i>	<i>171.932,62</i>
<i>B. Capital non appelé</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
II. Primes d'émission	-	-	-
III. Plus-value de réévaluation	-	-	-
IV. Réserves	129.544,64	30.553,75	98.990,89
<i>A. Réserve légale</i>	<i>22.335,07</i>	<i>5.267,84</i>	<i>17.067,23</i>
<i>Réserve légale</i>	<i>22.335,07</i>	<i>5.267,84</i>	<i>17.067,23</i>
<i>B. Réserves indisponibles</i>	<i>9.491,52</i>	<i>2.238,62</i>	<i>7.252,90</i>
<i>C. Réserves immunisées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>D. Réserves disponibles</i>	<i>97.718,05</i>	<i>23.047,29</i>	<i>74.670,76</i>
<i>Réserves disponibles</i>	<i>97.718,05</i>	<i>23.047,29</i>	<i>74.670,76</i>
V. Bénéfice (perte) reporté(e)	185.183,56	43.676,47	141.507,09
<i>Bénéfice reporté</i>	<i>185.183,56</i>	<i>43.676,47</i>	<i>141.507,09</i>
VI. Subsidés en capital	-	-	-
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFERES	-	-	-
VII. A. Provisions pour risques et charges	-	-	-
<i>B. Impôts différés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
DETTES	52.443,08	-	52.443,08
VIII. Dettes à plus d'un an	14.000,00	-	14.000,00
<i>A. Dettes financières</i>	<i>14.000,00</i>	<i>-</i>	<i>14.000,00</i>
IX. Dettes à un an au plus	37.437,93	-	37.437,93
<i>A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</i>	<i>1.059,93</i>	<i>-</i>	<i>1.059,93</i>
<i>C. Dettes commerciales</i>	<i>6.356,20</i>	<i>-</i>	<i>6.356,20</i>
<i>E. Dettes fiscales, salariales et sociales</i>	<i>26.864,60</i>	<i>-</i>	<i>26.864,60</i>
<i>F. Autres dettes</i>	<i>3.157,20</i>	<i>-</i>	<i>3.157,20</i>
X. Comptes de régularisation	1.005,15	-	1.005,15
	592.171,28	127.297,61	464.873,67

Réservé
au
Moniteur
belge

Ainsi, au regard de ses éléments, on constate que l'apport de l'immeuble de Waudrez (Binche) à la nouvelle société à constituer et dénommée SRL STURBOIS IMMO se caractérise comme suit :

Actifs	127.297,61
Dettes	0,00

Actif net apporté 127.297,61

Les fonds propres de la société scindée se présenteront alors comme suit :

Actif net fiscal

Garage Sturbois SA	Elements transférés	Garage Sturbois SA
539.728,20	127.297,61	412.430,59
100,00%	23,59%	76,41%

Répartition prorata de l'actif net fiscal (donc, y compris ID)

	Garage Sturbois SA	Elements transférés	Garage Sturbois SA
Capital souscrit	225.000,00	53.067,38	171.932,62
Capital non appelé	9.491,52	2.238,62	7.252,90
Primes d'émission	-	-	-
Réserve légale	22.335,07	5.267,84	17.067,23
Réserves indisponibles	-	-	-
Réserves immunisées	-	-	-
Réserves disponibles	97.718,05	23.047,29	74.670,76
Bénéfice reporté	185.183,56	43.676,47	141.507,09
Subsides en capital	-	-	-
Impôts différés	-	-	-
TOTAL	539.728,20	127.297,61	412.430,59

Ainsi, la valeur nette comptable transférée à la société scindée s'élève à 127.297,61 €. Dès lors les capitaux propres de départ de la société à constituer s'établiront à 127.297,61 € et seront représentés par 901 actions sans désignation de valeur nominale.

Mentions complémentaires

Le présent projet sera soumis à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SA GARAGE STURBOIS qui se tiendra au moins six semaines à partir du dépôt du présent projet de scission au greffe du Tribunal de l'entreprise de son siège et publié par extrait ou mention conformément respectivement aux articles 2:8 et 2:14 1° ou 4°.

Le Notaire instrumentant sera Maître Jean FONTEYN, Notaire de résidence à Seneffe.

Pour l'exécution de ces décisions, les personnes suivantes sont autorisées à signer le projet de scission partielle en nom de l'organe d'administration :

Le 18 mars 2024

Pour la SA GARAGE STURBOIS à scinder :

Monsieur Sébastien STURBOIS,
Administrateur-Délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).